

2007 - 2010

Plan stratégique

Régie de l'énergie

10^{ans} dans l'intérêt public

Québec 

*La Régie retient cinq orientations
dans son plan stratégique 2007-2010 :*

- 1 Contribuer au bon fonctionnement des marchés énergétiques,
dans une perspective de développement durable*
- 2 Assurer une prestation de qualité*
- 3 Optimiser les pratiques réglementaires*
- 4 Optimiser les processus de traitement des dossiers*
- 5 Contribuer au développement de son personnel*

Message du président

Il me fait plaisir de vous présenter le plan stratégique de la Régie de l'énergie pour les années 2007 à 2010. La publication de ce plan correspond au dixième anniversaire de la Régie. Il s'inscrit en continuité avec l'adoption de principes réglementaires, de règles de fonctionnement et de son interaction constante avec les participants à ses travaux.

Ce plan traduit notre désir de réaliser notre mission et d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, dans le respect mutuel, un esprit de collégialité et une volonté d'excellence dans tout ce que nous entreprenons.

Le gouvernement a confié à la Régie des pouvoirs étendus et un large champ de compétences. Les responsabilités de la Régie sont généralement traitées sur la base de principes de réglementation économique bien établis et dont la valeur est toujours reconnue. Toutefois, le secteur énergétique est en constante évolution et, en conséquence, de nouveaux enjeux émergent. Dans ce contexte, la Régie précise dans le présent plan les nouvelles questions qui requerront son attention au cours des trois prochaines années.

La Régie adhère au principe de l'amélioration continue dans la réalisation de ses travaux. Elle vise à procurer un environnement réglementaire adéquat afin que tous ceux qui contribuent à ses travaux puissent fournir une prestation de qualité. Forte de l'expérience acquise, la Régie entend poursuivre la mise en place de mesures permettant que le traitement des dossiers se déroule avec rigueur et efficacité.

Toujours dans un souci d'amélioration continue, la Régie cherchera à optimiser ses pratiques réglementaires. Ainsi, elle souhaite favoriser des processus fondés sur la concertation et entend également encourager l'implantation de la réglementation incitative. Ce faisant, il sera possible à la Régie, sans remettre en cause la pertinence et la crédibilité de son processus d'analyse et d'autorisation, de simplifier ou d'accélérer le déroulement des audiences publiques.

Par ailleurs, la Régie prendra les mesures nécessaires afin de poursuivre l'optimisation de ses propres processus et d'assurer le traitement efficace des dossiers.

Enfin, la Régie reconnaît que sa performance comme organisation repose essentiellement sur la compétence, le savoir-faire et l'expérience des personnes qui la composent. À cet égard, elle se fixe également des objectifs d'amélioration continue.

La Régie est un acteur de premier plan du secteur énergétique québécois et son plan stratégique confirme sa détermination à continuer à offrir une réglementation d'avant-garde. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015, rendue publique en mai 2006 par le gouvernement, annonce de nouvelles responsabilités pour la Régie qui confirmeront la confiance que les Québécois nous accordent. La Régie adaptera, s'il y a lieu, son plan stratégique et ses priorités d'action selon les modifications législatives à venir.



Jean-Paul Théorêt

« La Régie de l'énergie assure la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif. »

Mission

La Régie doit, parmi ses principales responsabilités, fixer des conditions de service et des tarifs pour le transport et la distribution d'électricité de même que pour la distribution de gaz naturel. Elle surveille également les opérations des entreprises réglementées afin de s'assurer que les consommateurs aient des approvisionnements suffisants et qu'ils paient un juste tarif. De plus, elle autorise leurs investissements, leurs plans d'approvisionnement ainsi que leurs programmes d'efficacité énergétique. Elle se prononce sur les normes techniques du transporteur

d'électricité. La Régie examine aussi les plaintes des consommateurs insatisfaits des décisions rendues par les entreprises réglementées concernant l'application des tarifs et conditions de service.

La Régie exerce un pouvoir de surveillance sur les prix des produits pétroliers et de la vapeur. Elle fixe également aux trois ans un montant relativement au coût d'exploitation d'une essencerie efficace, qu'elle peut inclure dans une zone ou région qu'elle détermine.

Valeurs

La Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise précise les cinq valeurs fondamentales qui constituent la base du code de conduite du personnel de l'administration publique dont la Régie fait partie. Ces valeurs sont **la compétence, l'impartialité, l'intégrité, le respect et la loyauté.**

En plus de celles-ci, la Régie fait siennes deux valeurs qui sont au cœur de son action :

- > **L'esprit d'équipe** caractérisé par une attitude professionnelle de collaboration entre ses membres qui s'entraident dans l'exécution de leurs tâches de façon à obtenir un meilleur résultat
- > **La transparence** dans ses orientations, son fonctionnement, ses pratiques, ses objectifs et ses résultats

« Être un organisme qui rend des décisions éclairées et en temps opportun, qui adopte des approches efficaces de réglementation et contribue au bon fonctionnement des marchés énergétiques québécois sous sa juridiction. »

Vision

La Régie s'acquitte de son mandat principalement par le biais des décisions qu'elle rend. Elle vise à ce que ces dernières soient de la plus haute qualité, tant au plan de la justesse du contenu que de la clarté de la formulation.

C'est grâce au processus réglementaire qu'elle met en place que la Régie s'assure de la pleine participation du public. La Régie se doit de concilier, d'une part, la nécessité d'un processus ouvert, transparent et respectueux

des intérêts des participants, et, d'autre part, son souci d'efficacité, tant au plan des délais qu'à celui des coûts.

Finalement, la Régie est un acteur important du secteur énergétique québécois, qui vise à contribuer au bon fonctionnement de l'industrie par des interventions adaptées aux réalités et à l'évolution de chacune des formes d'énergie, en respectant leur cadre réglementaire respectif.

Actions

La Régie a identifié, au-delà des actions continues qu'elle doit poser, des actions particulières à réaliser et ayant une incidence directe sur les participants à ses travaux.

- > Publier un guide de participation à l'intention des intervenants et des observateurs
- > Revoir le *Guide de paiement des frais des intervenants*

- > Publier un document d'orientation sur les règles de représentation devant la Régie
- > Publier un guide sur les normes de dépôt des documents électroniques
- > Publier et assurer la mise à jour des guides de dépôt pour chacune des entreprises réglementées
- > Assurer une large diffusion des travaux et décisions de la Régie

La Régie poursuivra les stratégies suivantes au cours des trois prochaines années.

Orientations stratégiques

1 Contribuer au bon fonctionnement des marchés énergétiques, dans une perspective de développement durable

- > S'assurer de la suffisance des approvisionnements en électricité et en gaz naturel au meilleur coût
- > Encourager le développement optimal de l'efficacité énergétique par la promotion de l'implantation de mesures d'économie d'énergie et s'assurer que le signal de prix donné par les tarifs encourage les économies d'énergie
- > Fixer des tarifs justes et raisonnables pour le transport de l'électricité et la distribution de l'électricité et du gaz naturel, en assurant notamment la maîtrise de la croissance des coûts des investissements
- > Participer à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de réglementation de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec
- > Assurer la surveillance des appels d'offres du distributeur d'électricité
- > Assurer la surveillance des prix des produits pétroliers aux fins de renseigner les consommateurs

2 Assurer une prestation de qualité

- > Favoriser une contribution de qualité de la part des participants en publiant des guides relatifs à la participation aux activités de la Régie et en maintenant l'accès des participants à l'information pertinente
- > Maintenir à l'avant-garde l'expertise au sein de la Régie en assurant la veille, l'analyse et le partage des informations sur les pratiques réglementaires et les marchés énergétiques
- > Assurer la transparence des processus et des communications

3 *Optimiser les pratiques réglementaires*

- > Favoriser l'utilisation de processus fondés sur la concertation en facilitant le dialogue avec les parties et en privilégiant la conciliation dans le traitement des dossiers de plaintes des consommateurs
- > Favoriser l'implantation de la réglementation incitative pour le transport et la distribution d'électricité

4 *Optimiser les processus de traitement des dossiers*

- > Optimiser la planification du calendrier réglementaire
- > Miser sur l'amélioration continue du processus de prise et de suivi de décisions en systématisant les étapes d'élaboration des décisions, en assurant un contrôle rigoureux de la qualité des décisions et le suivi systématique de celles-ci

5 *Contribuer au développement de notre personnel*

- > Disposer en tout temps de compétences adaptées aux besoins en maintenant des effectifs et conditions de travail permettant l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et personnelles tout en poursuivant le développement des compétences et le perfectionnement continu
- > Assurer l'amélioration continue des pratiques de gestion
- > Actualiser le processus d'évaluation de rendement du personnel

www.regie-energie.qc.ca

Bureau de Montréal
Siège social

Régie de l'énergie
Case postale 001
Tour de la Bourse
800, place Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452
Télécopieur : (514) 873-2070
Sans frais : 1 888 873-2452

Bureau de Québec

Régie de l'énergie
1200, route de l'Église
Bureau 3.10
Québec (Québec)
G1V 5A4

Téléphone : (418) 646-0970
Télécopieur : (418) 646-1021
Sans frais : 1 888 527-3443

**Régie
de l'énergie**

Québec 